

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 51495

Numéro SIREN : 443 790 019

Nom ou dénomination : 7 BEAUFORT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt 5439

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

7 BEAUFORT

S.A.R.L. au capital de 8 000 €

10, allée des Embruns
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

443 790 019 RCS SAINT-NAZAIRE

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la société

7 BEAUFORT,

Société à responsabilité limitée, en société par actions
simplifiée



Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

7 BEAUFORT
S.A.R.L. au capital de 8 000 €
10, allée des Embruns
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

443 790 019 RCS SAINT-NAZAIRE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 7 BEAUFORT, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 05/11/2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels de la société arrêtés au 30/09/2019, d'une durée de 12 mois, font apparaître un chiffre d'affaires de 686 419,91 €, un excédent de 25 057,61 € et des capitaux propres de 369 250,94 €. Le capital social de la Société s'élève à 8 000 €.
- Ils ont été établis par la société TGS (SOREGOR), société d'expertise comptable, dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. L'attestation délivrée ne mentionne ni réserves ni observations.
- La valeur nette comptable de l'actif immobilisé s'élève à 245 977,41 €. La valeur nette comptable des actifs incorporels s'élève à 191 796,54 €. Ces actifs incorporels sont composés d'un droit au bail, d'un fonds commercial et d'un mali technique lié au fonds commercial.



- Ce mali technique résulte d'une transmission universelle du patrimoine de la Société SARL LE 7 décidée par les associés de la société absorbée en date du 28/05/2019.
- La SARL LE 7 possédait entre autres actifs, le fonds de commerce exploitée par la Société 7 BEAUFORT, dans le cadre d'un contrat de location gérance conclu avec cette dernière.
- Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis le 30/09/2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Le niveau des capitaux propres au 30/09/2019 s'élève à 369 250,94 €. Nous n'avons pas relevé de passifs latents ou de dépréciations des éléments d'actifs ayant pour effet de ramener le niveau des capitaux propres à un montant inférieur à 8 000 €, niveau actuel du capital social. Nous avons notamment examiné la valeur du fonds de commerce de la société au regard du niveau de résultat retraité et de l'excédent brut d'exploitation corrigé. Nous estimons que sa valeur vénale est supérieure à sa valeur comptable.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

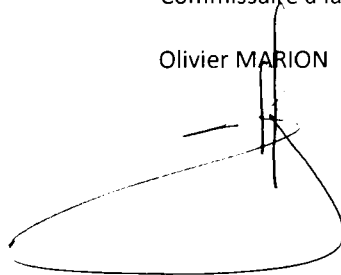
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 8 000 €.

Saint Nazaire, le 22 novembre 2019.

Pour la Société de commissariat aux
comptes MARION,

Commissaire à la transformation

Olivier MARION

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Marion', written over the printed name.